





La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français 

Téléservice : Saisir en ligne le médiateur des communications électroniques

Médiateur des communications électroniques

Permet de saisir le médiateur des communications électroniques si le litige n'a pas pu être réglé à l'amiable avec le service clients ou consommateurs de son opérateur de téléphonie ou son fournisseur d'accès à internet.

Accéder au
service en ligne 
(<http://www.mediation-telecom.org/saisir-le-mediateur>)

Vérfié le 10 mars 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Médiateur des communications électroniques : comment y recourir ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14373>)
- Téléphone mobile ou internet : quelles factures peut-on exiger de l'opérateur ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31974>)